



Stationnement véhicule banalisé sur voie de bus

Par **CATPAT21**, le **02/02/2014** à **19:56**

Bonjour,

je me suis fait prendre à 55 km/h pour 50. La voiture banalisée se stationnait dans un couloir de bus (aucune possibilité de stationnement sur cette voie). Est-ce recevable ?

Merci de vos avis.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **03/02/2014** à **06:51**

Bonjour,

OUI, l'emplacement du véhicule banalisé ne remettra pas en cause la réalité de votre excès de vitesse.

Par **Lag0**, le **03/02/2014** à **08:12**

Bonjour,

Pour contester sur ce critère, il faudrait que l'éventuelle irrégularité commise par les forces de

l'ordre ait un impact sur votre infraction.

Or, que le véhicule qui a servi à vous contrôler soit stationné à un endroit où à un autre ne change rien au fait que vous dépassiez la limitation de vitesse.

Sauf à démontrer que le lieu de stationnement du véhicule n'était pas conforme avec la norme de mesure des radars et donc que la mesure n'était pas bonne.

Par **CATPAT21**, le **14/02/2014** à **10:17**

Merci pour vos réponses : je vais payeret acheter un coyote : j'en ai assez de ces contrôles et de ces dépassement de quelques K/H (sur des 4 voies en ville) sur lesquelles aucun accident n'a été signalé depuis des années !

Par **Lag0**, le **14/02/2014** à **13:22**

Bonjour,

Le meilleur moyen de ne pas être verbalisé, ce n'est pas le coyote, c'est avant tout de respecter les limitations !

N'oubliez-pas que pour avoir 55km/h retenus, c'est que vous avez été contrôlé à 60km/h réels et donc, avec l'optimisme légal du tachymètre, que celui-ci indiquait au moins 65km/h. Difficile de plaider le petit dépassement, parce que 65 et 50, ça se voit sur le compteur !

Par **CATPAT21**, le **14/02/2014** à **15:57**

Juste une petite précision : la vitesse retenue est de51 et 52 Km/h et que sauf à rouler le nez sur le compteur ou au limiteur il est impossible de ne pas être verbalisé. Pour avoir fait des dizaines de milliers de km sans aucun accident, je suis convaincu qu'il s'agit plus d'un impôt inique qu'une véritable prévention qui in fine dessert le dispositif

Par **moisse**, le **14/02/2014** à **18:28**

Bonsoir,

Des milliers de kilomètres tout le monde en fait.

Lorsqu'on se traîne en ville, c'est en général parce qu'on respecte la limitation.

Si on va bon train sans rouler comme un fou, on est tout de même largement en infraction.

Devant chez moi je fais du lobbying pour obtenir un dos d'âne supportant le passage clouté, il y en a marre des strikes ou des reculades lorsqu'on veut traverser.

Par **Lag0**, le **15/02/2014** à **10:50**

[citation]Juste une petite précision : la vitesse retenue est de51 et 52 K/H et que sauf à rouler le nez sur le compteur ou au limiteur il est impossible de ne pas être verbalisé.[/citation]

Difficile de comprendre, c'est 51 ou 52 de retenu ?

Si 51, donc vous avez été contrôlé à 56 et vous aviez probablement au moins 60 au compteur. Ceci-dit, il n'est pas nécessaire de rouler le nez dans le compteur pour pouvoir apprécier sa vitesse. Cela fait partie de l'apprentissage d'un bon conducteur que de pouvoir apprécier distances et vitesse sans instrument. Si vous prenez le temps d'apprendre les sensations que l'on a à 50km/h, vous verrez qu'après, vous pourrez, sans regarder le compteur savoir si vous y êtes ou si vous êtes au dessus.

Dans un autre domaine, j'ai longtemps sévi comme instructeur sur avion léger. Une grande partie des cours, je les faisais tous instruments cachés jusqu'à ce que l'élève sache me donner sa hauteur (par rapport au sol) et estimer sa vitesse (ce qui est bien plus difficile qu'en voiture) à peu près correctement. Et j'en ai vu peu ne pas finir par y arriver...